

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°44 du 21 novembre 2008

PARTIE PERMANENTE
Administration Centrale

Texte n°4

INSTRUCTION

relative à la communication sur le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale.

Du 30 octobre 2008

CABINET DU MINISTRE : *CM11*.

INSTRUCTION relative à la communication sur le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale.

Du 30 octobre 2008

NOR D E F M 0 8 5 2 5 3 5 J

Références :

Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale, Odile Jacob/La Documentation française, juin 2008 (1).

Discours de monsieur Nicolas Sarkozy, Président de la République, sur la stratégie de défense et de sécurité de la France, Paris-Porte de Versailles, 17 juin 2008 (1).

Décret n° 98-641 du 27 juillet 1998 (BOC, p. 2711 ; JO du 28, p. 11484. ; BOEM 110.4.4, 680.1) modifié.

Arrêté interministérielle du 27 juillet 1998 (JO du 28, p. 11485. ; BOEM 110.4.4, 680.1) modifié.

Pièce(s) Jointe(s) :

Une annexe.

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 110.4.4, 680.1

Référence de publication : BOC N°44 du 21 novembre 2008, texte 4.

Préambule.

Le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale a été présenté par le Président de la République le 17 juin 2008, au terme de dix mois de travaux. Ce document de référence constitue la clé de voûte de la nouvelle politique de défense et de sécurité de la France et en garantit la cohérence. Il a vocation à fonder les décisions engageant la défense et la sécurité nationale pour les quinze ans à venir.

La phase de communication initiale sur le Livre blanc, assurée en liaison avec la commission du Livre blanc durant l'été 2008, a permis d'informer les différents publics sur le processus d'élaboration de ce document et sur ses grandes lignes directrices. Le ministère de la défense doit à présent mettre en œuvre une communication institutionnelle de longue durée, destinée à faire connaître dans les détails, en France comme à l'étranger, la stratégie de défense et de sécurité nationale française.

La présente instruction définit les principes et l'organisation de cette communication.

1. PILOTAGE GÉNÉRAL DE LA COMMUNICATION SUR LE LIVRE BLANC.

La délégation à l'information et à la communication de défense (DICOd) élabore la politique générale de communication relative au Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale. Cette politique est traduite dans une directive générale de communication, rédigée par la DICOd et transmise à l'ensemble des organismes en charge de la communication au sein du ministère, ainsi qu'à la délégation aux affaires stratégiques (DAS).

Dans ce cadre, la DICOd pilote les projets de communication ministériels et met en œuvre des outils institutionnels spécifiques (site internet, lettre électronique), sauf pour ce qui concerne l'engagement des militaires français en opérations extérieures, domaine de la communication opérationnelle qui relève de l'état-major des armées (EMA). Elle conçoit les produits d'information écrits, audiovisuels ou informatiques à

destination des publics visés. Elle coordonne et anime l'information et la communication conduites par les armées, directions et services du ministère, qui l'informent de leurs activités.

2. COMMUNICATION INTERNE AU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE.

Les organismes de communication des différentes armées, directions et services du ministère de la défense sont chargés de mettre en œuvre les actions de communication spécifiques relatives au Livre blanc. En cohérence avec la directive générale de la DICOd, ils élaborent chacun un plan de communication interne, adapté à leurs spécificités et validé par leurs autorités respectives. Ces plans de communication sont transmis pour information à la DICOd.

La communication électronique interne relative au Livre blanc, qui reprend l'ensemble des actions spécifiques mises en œuvre au sein du ministère, est gérée par le secrétariat général pour l'administration (SGA). Celui-ci a conçu, avec la collaboration de l'ensemble des organismes de communication du ministère de la défense, un site intranet dédié qu'il administre.

3. COMMUNICATION EXTERNE VERS LA SOCIÉTÉ CIVILE FRANÇAISE.

La communication externe relative au Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale doit utiliser en priorité les canaux existants. À cet effet, la DICOd met en œuvre un certain nombre d'outils qui permettent de délivrer des informations et de répondre aux attentes du grand public. Ainsi, le site Internet Livre blanc a été spécialement créé pour offrir un espace de communication de référence, et la lettre électronique de la Modernisation permet de montrer la cohérence qui existe entre les objectifs exprimés dans le Livre blanc et les actions réalisées par le ministère. Par ailleurs, la DICOd pilote la publication d'un ouvrage pédagogique de vulgarisation dans la collection *Petits guides de la défense*, dont la vocation est de faire découvrir le Livre blanc à un large public.

Outre les différents supports précités, la DICOd continuera à développer une pédagogie directe, notamment au travers des relations qu'elle entretient quotidiennement avec la presse (points de presse hebdomadaires ou thématiques, voyages de presse, information personnalisée). Les contacts entretenus par les différents échelons de communication du ministère avec l'ensemble de la presse quotidienne nationale, régionale, mais également spécialisée, comme les interventions publiques des autorités du ministère, doivent permettre d'illustrer les différents aspects du Livre blanc et d'attirer l'attention sur la concrétisation progressive de ses préconisations.

Certains publics constituent des relais d'opinion sensibles et doivent par conséquent faire l'objet d'une communication ciblée :

- les correspondants défense, dont le réseau est animé par les délégués militaires départementaux ;
- les jeunes Français par le biais de leur participation à la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) ;
- les élèves du secondaire et leurs professeurs, dans le cadre de l'enseignement spécifique défense (classe de 3^e) ou du trinôme académique ;
- le monde de l'enseignement supérieur, de la recherche et des administrations, notamment via le réseau de l'institut des hautes études de défense nationale (IHEDN) ;
- les industriels de l'armement par le biais de la délégation générale pour l'armement/communication(DGA/COM) et du réseau des correspondants défense et sécurité animé par la DICOd ;
- le monde associatif et plus généralement les différents relais d'opinion de la défense [notamment la commission armées-jeunesse (CAJ), l'office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC), l'association de réflexion, d'information et d'accueil des familles de militaires en activité (ARIA), l'association nationale des femmes de militaires (ANFEM)], dans le cadre des relations de partenariat entretenues par la DICOd.

Enfin, les événements organisés par les armées, directions et services du ministère, qu'ils soient de dimension nationale, régionale ou locale (participation à des salons et expositions, rencontres avec la population ou les élus, démonstrations) seront l'occasion d'informer le public sur la cohérence donnée par le Livre blanc à la politique de défense et de sécurité nationale de la France.

4. COMMUNICATION À L'ÉTRANGER.

La communication sur le Livre blanc hors des frontières nationales s'appuiera en priorité sur la représentation permanente de la défense à l'étranger. Ses membres sont destinataires de l'ensemble des supports de communication élaborés par la DICOd et ont la charge de les diffuser le plus largement possible. Les publics suivants seront plus particulièrement ciblés :

- les armées étrangères (notamment les ministères de la défense, états-majors centraux et écoles d'officiers), par le biais des attachés de défense ;
- les organisations internationales [Organisation des Nations Unies (ONU), Union européenne (UE), Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), par le biais des représentations militaires françaises ;
- les représentations diplomatiques en France, qui sont systématiquement destinataires de la documentation publiée par la DICOd.

Par ailleurs, il conviendra d'exploiter systématiquement les occasions de communication qui se présentent régulièrement, notamment :

- les visites de délégations étrangères en France : l'entité accueillante s'attachera à inclure de façon systématique les références appropriées au Livre blanc dans les conférences ou présentations qu'elle organise ;
- l'envoi de délégations de la défense à l'étranger ;
- la présence de stagiaires étrangers dans les organismes d'enseignement supérieur de la défense [collège interarmées de défense (CID), centre des hautes études de l'armement (CHEAr), centre des hautes études militaire (CHEM)], qui doit permettre de diffuser l'information et la documentation vers leurs pays d'appartenance.

Le ministre de la défense,

Hervé MORIN.

(1) n.i. BO.

ANNEXE.
PRINCIPALES ACTIONS DE COMMUNICATION SUR LE LIVRE BLANC.

ACTION PRÉVUE	CIBLE	ORGANISME PILOTE
- Établissement d'un plan de communication par armée ou service. - Actions spécifiques décentralisées.	Personnel du ministère de la défense.	Tous organismes de communication du ministère.
- Réalisation d'un DVD pédagogique. Production initiale à 10 000 exemplaires en version internationale (choix interactif français / anglais).	Tous publics français et étrangers DMD Correspondants défense. Attachés de défense. Représentations diplomatiques. Organisations internationales. Think tanks. Milieu associatif.	DICoD
- Création d'une présentation « powerpoint » pédagogique type.	JAPD. Étudiants. Formation initiale.	DICoD
- Mise en ligne du Livre blanc en version téléchargeable en français et en anglais.	Tous publics français et étrangers.	DICoD
- Animation du site Internet onglet « Livre blanc ».	Tous publics.	DICoD
- Publication d'un ouvrage de vulgarisation dans la collection « <i>Petits guides de la défense</i> ».	Tous publics.	DICoD
- Référence au Livre blanc à l'occasion de la participation des armées et services du ministère à des manifestations publiques.	Tous publics.	Tous organismes de communication du ministère. Autorités du ministère
- Envoi de la lettre électronique de la modernisation, délivrée par abonnement (40 000 envois/mois).	Élus locaux. Chefs d'entreprise. Relais d'opinion.	DICoD
- Informations spécialisées ou personnalisées. - Points de presse hebdomadaires ou thématiques. - Voyages de presse.	Presse française et étrangère.	DICoD Tous organismes de communication du ministère Autorités du ministère
- Distribution de la documentation spécifique. - Conférences ou présentations. - Informations spécifiques délivrées aux stagiaires.	Armées étrangères. Représentations diplomatiques. Organisations internationales.	DICoD Tous organismes de communication du ministère. Autorités du ministère.